

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### 2023-039 - Budget Ville - Compte Financier Unique 2022

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 45**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOIT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-François, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### 2023-039 - Budget Ville - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay

*M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.*

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. ».

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal lors des différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (b) BP + BM + RAA (b1)	Réalisations Moyens (b2)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31.12 (e)
011	Charges à caractère général (5)	4 262 279,00	3 632 837,18	132 634,87	3 765 472,05	87,73	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 674 242,00	7 641 548,44	45 236,76	7 686 785,20	98,71	0,00
014	Abscissions de produits	30 000,00	25 543,00	0,00	25 543,00	85,14	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596)	2 061 675,00	1 946 596,45	125 031,56	2 071 628,01	99,02	0,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'épis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>14 358 396,00</b>	<b>13 460 525,87</b>	<b>323 063,22</b>	<b>13 783 589,09</b>	<b>95,99</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	110 726,00	62 719,56	34 550,83	97 270,39	87,86	0,00
67	Charges spécifiques	9 500,00	1 973,24	0,00	1 973,24	20,76	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (seuils budgétaires)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mises</b>		<b>14 403 596,00</b>	<b>13 525 216,87</b>	<b>357 554,05</b>	<b>13 882 770,92</b>	<b>95,79</b>	<b>0,00</b>
022	Virement à la section d'investissement	1 116 664,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 063 750,00	994 842,63	0,00	994 842,63	93,52	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>2 180 414,00</b>	<b>994 842,63</b>	<b>0,00</b>	<b>994 842,63</b>	<b>45,63</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>16 674 010,00</b>	<b>14 520 059,50</b>	<b>357 554,05</b>	<b>14 877 613,55</b>	<b>89,23</b>	<b>0,00</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>16 674 010,00</b>	<b>14 520 059,50</b>	<b>357 554,05</b>	<b>14 877 613,55</b>	<b>89,23</b>	<b>0,00</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (b) RP + OR + RAA (b1)	Réalisations Taxes emises (b2)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31.12 (e)
043	Abscissions de charges	360 000,00	432 934,75	0,00	432 934,75	120,26	0,00
046	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services domaine ventes diverses	1 230 000,00	1 231 777,23	0,00	1 231 777,23	100,16	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	762 921,00	765 150,27	0,00	765 150,27	100,29	0,00
731	Fiscalité locale	6 569 906,00	6 694 296,49	0,00	6 694 296,49	101,74	0,00
74	Dotations et participations	6 209 440,75	6 009 328,75	233 678,19	6 243 006,94	99,26	0,00
75	Autres produits de gestion courante	472 510,00	463 859,30	0,00	463 859,30	98,17	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>15 064 817,75</b>	<b>15 706 348,79</b>	<b>233 678,19</b>	<b>16 000 026,98</b>	<b>102,14</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	5 525,00	60 654,64	0,00	66 179,64	1198,92	0,00
78	Reprises amort. dépréciations (seuils budgétaires)	0,00	63,48	0,00	63,48	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mises</b>		<b>15 069 042,75</b>	<b>15 807 066,91</b>	<b>233 678,19</b>	<b>16 000 745,10</b>	<b>102,02</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	172 000,00	266 145,01	0,00	266 145,01	154,74	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>172 000,00</b>	<b>266 145,01</b>	<b>0,00</b>	<b>266 145,01</b>	<b>154,74</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>15 069 042,75</b>	<b>16 133 207,32</b>	<b>233 678,19</b>	<b>16 367 090,11</b>	<b>103,18</b>	<b>0,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	611 685,25					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>16 674 010,00</b>	<b>16 133 207,32</b>	<b>233 678,19</b>	<b>16 367 090,11</b>	<b>99,16</b>	<b>0,00</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (M) (M - CM - SMI - S U)	Réalisations (titres émis) (M)	Taux de réalisation (M)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	30 000,00	60,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2,)	13 469 489,00	4 384 987,91	32,50	3 047 989,09
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 551 199,00</b>	<b>4 431 887,91</b>	<b>32,67</b>	<b>3 047 989,09</b>
40	Dotations, fonds divers et réserves	45 000,00	18 219,28	40,47	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1606 non budgétaire)	750 760,00	732 321,54	97,41	0,00
18	Cote de gestion affectation (BA règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	25,00	25,00	0,00
	Total des dépenses financières	796 860,00	748 665,42	93,95	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 327 989,00</b>	<b>5 180 553,33</b>	<b>36,22</b>	<b>3 047 989,09</b>
040	Opérations ordre budget autre section (4)	752 000,00	268 149,01	35,72	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	757 800,00	202 880,34	26,75	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	1 509 800,00	468 029,35	30,97	0,00
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>15 297 789,04</b>	<b>5 629 483,88</b>	<b>36,90</b>	<b>3 047 989,09</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>15 297 789,04</b>	<b>5 629 483,88</b>	<b>36,90</b>	<b>3 047 989,09</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (M) (M - CM - SMI - S U)	Réalisations (titres émis) (M)	Taux de réalisation (M)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 672 833,55	598 883,91	22,38	2 376 048,10
16	Emprunts et dettes assimilées	2 168 370,38	2 000 360,00	92,25	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	260,33	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Dotations, fonds divers et réserves	3 865 000,00	2 787 280,00	72,12	0,00
18	Cote de gestion affectation (BA règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 646 403,93</b>	<b>5 384 794,24</b>	<b>55,79</b>	<b>2 376 048,10</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 110 044,00			
040	Opérations ordre budget autre section (4) (5) (6)	1 063 750,00	994 842,03	93,52	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	732 000,00	302 683,54	41,33	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	2 905 794,00	1 297 525,57	44,66	0,00
	<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>11 546 617,93</b>	<b>6 682 319,81</b>	<b>57,85</b>	<b>2 376 048,10</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	3 215 151,91			
	<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>15 297 789,04</b>	<b>6 582 322,41</b>	<b>43,14</b>	<b>2 376 048,10</b>

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération n° 2022-005 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-099 du 24 mai 2022 relative au vote de la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2022-168 du 27 octobre 2022 relative au vote de la décision modificative n° 2,

Vu le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Èvre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le compte financier unique 2022 du budget général n° 280 résumé ci-dessous :

BUDGET GENERAL				
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	14 877 613,55 €	16 367 085,51 €	1 489 471,96 €
	INVESTISSEMENT	5 629 483,88 €	6 582 322,41 €	952 838,53 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		811 605,25 €	811 605,25 €
	INVESTISSEMENT		3 313 151,11 €	3 313 151,11 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	3 047 989,86 €	2 376 048,10 €	-671 941,76 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	14 877 613,55 €	17 178 690,76 €	2 301 077,21 €
	INVESTISSEMENT	5 629 483,88 €	9 895 473,52 €	4 265 989,64 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	23 555 087,29 €	29 450 212,38 €	5 895 125,09 €

Avis favorable, à l'unanimité (Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-040 - Budget Lotissements - Compte Financier Unique 2022**

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 45**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoît, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-040 - Budget Lotissements - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay**

*M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.*

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêt des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal lors des différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DU + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (f)
011	Charges à caractère général (3)	1 263 341,00	175 998,91	0,00	175 998,91	13,93	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
044	Abattements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
046	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
047	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6596)	5 500,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 268 841,00</b>	<b>175 998,91</b>	<b>0,00</b>	<b>175 998,91</b>	<b>13,87</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	7 500,00	6 262,48	0,00	6 262,48	83,50	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 276 341,00</b>	<b>182 261,39</b>	<b>0,00</b>	<b>182 261,39</b>	<b>14,26</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	45 694,00					
042	Opérations entre transf. entre sections (2)	1 624 900,00	1 325 541,61	0,00	1 325 541,61	81,58	0,00
043	Opérations entre services de la section	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>1 678 284,00</b>	<b>1 325 541,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 325 541,61</b>	<b>78,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 954 625,00</b>	<b>1 507 803,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 507 803,00</b>	<b>51,03</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>2 954 625,00</b>	<b>1 507 803,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 507 803,00</b>	<b>51,03</b>	<b>0,00</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DU + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (f)
013	Annulations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, comités, ventes diverses	1 021 798,34	1 140 201,84	0,00	1 140 201,84	111,59	0,00
72	Impôts et taxes (éq. 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6,34	0,00	6,34	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 021 798,34</b>	<b>1 140 201,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 201,84</b>	<b>111,59</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Règles amov. dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 021 798,34</b>	<b>1 140 201,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 201,84</b>	<b>111,59</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations entre transf. entre sections (2)	1 509 000,00	541 268,88	0,00	541 268,88	35,97	0,00
043	Opérations entre services de la section	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>1 516 500,00</b>	<b>541 268,88</b>	<b>0,00</b>	<b>541 268,88</b>	<b>35,95</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 538 298,34</b>	<b>1 681 470,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 681 470,72</b>	<b>66,31</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		125 325,00					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>2 663 623,34</b>	<b>1 681 470,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 681 470,72</b>	<b>63,14</b>	<b>0,00</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1652 non budgétaire)	56 300,68	56 316,68	96,27	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		56 300,68	56 316,68	96,27	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		56 300,68	56 316,68	96,27	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 800 000,00	341 268,88	30,07	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 800 000,00	341 268,88	30,07	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 856 300,68	597 585,56	32,15	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		28 820,47			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 879 321,00	597 585,56	31,80	0,00

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	206 537,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		206 537,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	40 664,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 624 900,00	1 325 541,61	81,36	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 670 764,00	1 325 541,61	79,34	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 879 321,00	1 325 541,61	70,53	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		1 879 321,00	1 325 541,61	70,53	0,00

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération n° 2022-006 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

**Vu** le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

**Considérant** que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Evre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

**Après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissements n° 281 résumé ci-dessous :

BUDGET LOTISSEMENT				
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 507 803,00 €	1 681 470,06 €	173 667,06 €
	INVESTISSEMENT	597 585,56 €	1 325 541,61 €	727 956,05 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		125 325,66 €	125 325,66 €
	INVESTISSEMENT	20 820,47 €		-20 820,47 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 507 803,00 €	1 806 795,72 €	298 992,72 €
	INVESTISSEMENT	618 406,03 €	1 325 541,61 €	707 135,58 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	2 126 209,03 €	3 132 337,33 €	1 006 128,30 €

Avis favorable, à l'unanimité

(Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ





## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-041 - Budget Pôle Santé - Compte Financier Unique 2022**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 45**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-041 - Budget Pôle Santé - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay**

*M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.*

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DR + RAR (b-c))	Réalisations Mandat émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	68 050,14	53 808,89	4 500,00	58 308,89	85,68	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566)	500,00	0,49	0,00	0,49	0,10	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		68 550,14	53 809,38	4 500,00	58 309,38	85,66	0,00
66	Charges financières	9 900,00	9 864,93	0,00	9 864,93	99,65	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		78 450,14	63 674,31	4 500,00	68 174,31	86,90	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 913,00					
042	Opérations ordre travail entre sections (2)	60 000,00	51 585,89	0,00	51 585,89	85,98	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		64 913,00	51 585,89	0,00	51 585,89	79,47	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		143 363,14	115 257,99	4 500,00	119 757,99	83,53	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		24 770,86					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		168 134,00	115 257,99	4 500,00	119 757,99	71,23	0,00

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DR + RAR (b-c))	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, don'tice, ventes diverses	18 262,00	18 263,70	0,00	18 263,70	100,30	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	113 242,00	72 546,10	0,00	72 546,10	64,15	0,00
Total des recettes de gestion des services		131 504,00	90 810,80	0,00	90 810,80	69,19	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciat. prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		131 504,00	90 810,80	0,00	90 810,80	69,19	0,00
042	Opérations ordre travail entre sections (2)	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		168 134,00	127 006,80	0,00	127 006,80	75,60	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		168 134,00	127 006,80	0,00	127 006,80	75,60	0,00

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
015	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1609 non budgétaire)	23 200,48	19 002,11	91,90	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA région)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>23 200,48</b>	<b>19 002,11</b>	<b>91,90</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>23 200,48</b>	<b>19 002,11</b>	<b>91,90</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	36 600,00	36 600,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>36 600,00</b>	<b>36 600,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>59 800,48</b>	<b>55 602,11</b>	<b>92,98</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	9 612,52			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>69 413,00</b>	<b>55 602,11</b>	<b>80,10</b>	<b>0,00</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
015	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00	300,29	9,57	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA région)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 500,00</b>	<b>300,29</b>	<b>9,57</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	4 913,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	60 000,00	51 565,88	85,94	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>64 913,00</b>	<b>51 565,88</b>	<b>79,47</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>69 413,00</b>	<b>51 976,17</b>	<b>74,88</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>69 413,00</b>	<b>51 976,17</b>	<b>74,88</b>	<b>0,00</b>

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la délibération n° 2022-007 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Èvre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le compte financier unique 2022 du budget lotissements n° 282 résumé ci-dessous :

BUDGET POLE SANTE				
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	119 757,99 €	127 608,80 €	7 850,81 €
	INVESTISSEMENT	55 602,11 €	51 976,17 €	-3 625,94 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	24 770,86 €		-24 770,86 €
	INVESTISSEMENT	9 612,52 €		-9 612,52 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	144 528,85 €	127 608,80 €	-16 920,05 €
	INVESTISSEMENT	65 214,63 €	51 976,17 €	-13 238,46 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	209 743,48 €	179 584,97 €	-30 158,51 €

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-042 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 45**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-042 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats - Rapporteur Olivier Launay**

Par délibération n° 2023-007 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 pour le vote du budget général 2023. Conformément à la réglementation, il convient d'arrêter définitivement les résultats suite au vote du compte financier unique et de statuer sur leur affectation définitive.

L'affectation doit à minima couvrir le déficit d'investissement constaté au compte de résultat de l'année. Le reliquat peut librement être affecté : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est possible de combiner ces deux solutions.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2023-007 du 26 janvier 2023 approuvant les résultats anticipés et définissant une affectation provisoire,

**Considérant** les résultats constatés au compte financier unique du budget général,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier unique 2022 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs : + 811 605,25 €  
. Au titre de l'exercice arrêté : + 1 489 471,96 €  
Soit un résultat à affecter de : + 2 301 077,21 €  
Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)  
Hors restes à réaliser : 0 € (excédent cumulé 2022 = 4 265 989,64 €)  
Solde des restes à réaliser en investissement : - 671 941,76 €

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2022 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2023 : 1 100 000 €

SOIT :

- Section d'investissement 2023 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 1 100 000 €

- Section de fonctionnement 2023 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : + 1 201 077,21 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à cette délibération.

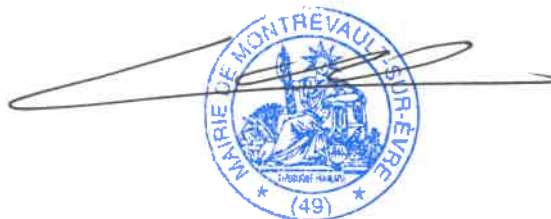
**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Pour copie conforme

Le 24/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-043 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 45**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-043 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats - Rapporteur Olivier Launay**

Par délibération n° 2023-011 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 pour le vote du budget pôle santé 2023. Conformément à la réglementation, il convient d'arrêter définitivement les résultats suite au vote du compte financier unique et de statuer sur leur affectation définitive.

L'affectation doit à minima couvrir le déficit d'investissement constaté au compte de résultat de l'année. Le reliquat peut librement être affecté : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est possible de combiner ces deux solutions.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** les articles L1612-12 et 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2023-011 du 26 janvier 2023 approuvant les résultats anticipés et définissant une affectation provisoire,

**Considérant** les résultats constatés au compte financier unique 2022 du budget pôle santé,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier unique 2022 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :	- 24 770,86 €
. Au titre de l'exercice arrêté :	+ 7 850,81 €
Soit un résultat à affecter de :	- 16 920,05 €
Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)	
Hors restes à réaliser :	13 238,46 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0 €

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2022 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2023 : 0,00 €

SOIT :

- Section d'investissement 2023 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

- Section de fonctionnement 2023 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : - 16 920,05 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à cette délibération.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ





## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2023**

### **2023-044 - Convention groupement de commandes SIEML - Marché public d'achat et de fourniture d'énergies**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISLOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-044 - Convention groupement de commandes SIEML - Marché public d'achat et de fourniture d'énergies - Rapporteur Olivier Launay**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

La commune est membre du groupement de commandes du SIEML depuis 2015. L'accord-cadre en cours prend fin au 31/12/2023. Aussi le SIEML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite adhérer à nouveau au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;  
Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,  
Vu le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la présentation de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat et de fourniture d'énergie du SIEML,

**Après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'achat et de fourniture d'énergies issu du groupement de commande pour le compte de la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Avis favorable, à l'unanimité (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

**2023-045 - Acquisition maison 11 rue du Commerce à Saint-Pierre-Montlimart - Parcelles 313AH670 - AH675 - AH674 - AH120 - AH668 - AH669**

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

**2023-045 - Acquisition maison 11 rue du Commerce à Saint-Pierre-Montlimart - Parcelles 313AH670 - AH675 - AH674 - AH120 - AH668 - AH669 - Rapporteur Denis Raimbault**

Dans le cadre du projet d'ensemble de requalification du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart, la commune de Montrevault-sur-Evre souhaite se rendre propriétaire de la maison située 11 rue du Commerce.

Cette propriété attenante à l'ancien presbytère bénéficie d'un assez vaste terrain d'agrément, qui à ce jour, fait verrou pour l'ouverture à la circulation piétonne d'est en ouest depuis la rue du centre jusqu'à la place du 11 novembre, en passant par le cœur de l'îlot comprenant l'EHPAD, l'actuelle bibliothèque, et la Poste, notamment.

Le projet de requalification prévoit donc une reconfiguration du jardin de cette propriété avec création d'une liaison douce et création d'un espace public ouvert et aménagé, pouvant faire l'objet d'un tiers lieu pour la population et les résidents de l'EHPAD.

Après des négociations engagées avec les propriétaires pour l'acquisition d'une partie de leur jardin qui engendraient pour les deux parties beaucoup de contraintes, il a été proposé l'acquisition totale de la propriété par la commune, c'est-à-dire les parcelles 313 AH 120 (1 042 m<sup>2</sup>), 668 (17 m<sup>2</sup>), 669 (20 m<sup>2</sup>), 670 (43 m<sup>2</sup>), 674 (437 m<sup>2</sup>), 675 (21 m<sup>2</sup>), soit une surface totale de 1 580 m<sup>2</sup>.

L'objectif pour Montrevault-sur-Evre est de réaliser, dans un premier lieu, l'aménagement de la liaison douce et de l'espace public, puis de diviser le terrain et de revendre à moyen terme la maison.  
La maison d'une surface totale habitable de 220 m<sup>2</sup> est plutôt en bon état et a été relativement bien entretenue. Elle est constituée de 2 garages, 1 cave et 1 buanderie en sous-sol, de 2 cuisines, 1 entrée, 1 séjour, 1 salle à manger, 1 chambre, 1 buanderie au RDC, 5 chambres, 1 bureau et 2 salles de bains à l'étage, ainsi que des petites dépendances dans le jardin.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L2121-29 ;

**Vu** le code civil,

**Vu** le code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** l'estimation du service des Domaines du 13/07/2022,

**Considérant** la nécessité d'acquérir au moins une partie de la propriété 11 rue du commerce dans le cadre du projet de requalification du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart,

**Considérant** les contraintes engendrées par une acquisition partielle du bien pour la commune et pour les propriétaires actuels,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** d'acquérir l'ensemble de la propriété située 11 rue du commerce à Saint-Pierre-Montlimart, d'une surface totale de 1 580 m<sup>2</sup> comprenant les parcelles 313 AH 120 (1 042 m<sup>2</sup>), 668 (17 m<sup>2</sup>), 669 (20 m<sup>2</sup>), 670 (43 m<sup>2</sup>), 674 (437 m<sup>2</sup>), 675 (21 m<sup>2</sup>), pour un montant de 300 000 €, avec frais d'acte notarié en sus à la charge de la Commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2023**

**2023-046 - Subvention aux associations 2023 - Transition Énergétique et Environnementale**

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoît, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

**2023-046 - Subvention aux associations 2023 - Transition Énergétique et Environnementale - Rapporteur Benoît Briand**

*Corinne Bourcier, intéressée par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.*

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne l'environnement, 5 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Transition Énergétique et Environnementale s'est réuni le 24 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

Nom Association	Montant proposé par le CcPll TEE
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	400 €
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MSE	2 000 €
LES AMIS DE LA COULEE VERTE	400 €
LES MARTINS PECHEURS	150 €
GIC DE LA PLUME SAUVAGE	400 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'environnement,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Nom Association	Montant proposé par le CoPi TEE
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	400 €
<b>GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MSE</b>	<b>2 000 €</b>
LES AMIS DE LA COULEE VERTE	400 €
<b>LES MARTINS PECHEURS</b>	<b>150 €</b>
GIC DE LA PLUME SAUVAGE	400 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-047 - Subvention aux associations 2023 - CPO CPIE**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-François, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-047 - Subvention aux associations 2023 - CPO CPIE - Rapporteur Benoît Briand**

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été validée par le conseil municipal le 23 mars 2021 avec le CPIE Loire Anjou, pour la période 2021-2023, afin d'accompagner la transition environnementale à Montrevault-sur-Evre.

L'article 4.3 de la convention prévoit un accompagnement prévisionnel de 33 000 € par an pour l'année 2023. Ce montant peut être revu à la demande de l'Association ou sur la base de l'évaluation de l'action de l'Association.

Or, l'Association prévoyait dans ce montant des animations à l'Ecologement (projet 5 de la convention). Cette action ayant pris fin l'année dernière, il a donc été décidé pour cette année de retirer le financement de 4 000 € dédié au projet 5.

Compte tenu de cet engagement d'une part, et des règles d'annualisation budgétaire d'autre part, il convient de délibérer pour un versement de 29 000 € au titre de la subvention en 2023.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et tL2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,  
Vu la délibération 2021-067 du 23/03/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Evre et l'association CPIE Loire Anjou,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la transition environnementale,

**Considérant** la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

**Considérant** l'intérêt public local développé par cette association,

**Considérant** l'arrêt de l'action Ecologement en 2022,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association CPIE Loire Anjou d'un montant de 29 000 € pour l'année 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, *à l'unanimité* (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ





## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-048 - Subvention aux associations 2023 - Subvention exceptionnelle CPIE**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-048 - Subvention aux associations 2023 - Subvention exceptionnelle CPIE - Rapporteur Benoit Briand**

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CPIE Loire-Anjou dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Grand Défi Biodiversité », qui se déroulera le 03 juin 2023 sur la commune déléguée de Montrevault, qui a une portée communale et au-delà.

Les conditions d'attribution de cette subvention sont liées à cet évènement exceptionnel dont le CPIE à la charge notamment de :

- Assurer la coordination générale de l'évènement,
- Assurer le pilotage financier et la recherche de financements de l'évènement,
- Assurer le pilotage opérationnel de l'organisation de l'évènement,
- Mobiliser ses bénévoles et son équipe salariée (montage, Jour J et démontage),
- Superviser la communication et assurer la création et l'impression des supports et les frais associés
- Assurer la couverture médiatique,
- Réaliser le relevé des observations de faune et flore effectuées le jour de l'évènement,

De son côté la commune s'engage notamment à :

- Mobiliser un élu référent ainsi qu'un agent pour participer aux réunions du groupe de travail ainsi qu'à la préparation et au bilan de l'évènement,

- Mobiliser ses agents techniques pour l'aide à la sécurisation du site, à l'installation et au démontage,
- Mobiliser les élus et bénévoles pour le jour J ainsi que pour l'installation et le rangement,
- Assurer une astreinte technique le jour de l'évènement,
- Assurer financièrement :
  - o la mise à disposition du matériel nécessaire pour l'évènement,
  - o les animations en amont de l'évènement auprès d'un public scolaire
  - o les surcoûts d'animation artistiques (temps du midi et du soir) qui dépasseraient, au cumulé 1 500 € tout compris,
  - o l'inauguration (vin d'honneur) de l'évènement...
- Contribuer à la mise en œuvre de la signalétique de l'évènement dans la commune,
- Relayer la communication relative au Grand défi Biodiversité sur ses supports de communication internes et externes,

Thème	Association	Montant min	Montant max
Transition Énergétique et Environnementale	ASSOCIATION CPIE Loire-Anjou	6 000€*	6 500 €*
* sur présentation d'un bilan justificatif			

Le versement de la subvention s'effectuera sur la base d'une avance de 30 % de 6 000 € (1 800 €) à la signature de la convention, puis un acompte de 30 % de 6 000 € (1 800 €) avant le 15 juin 2023, et le solde en juillet 2023.

Le solde sera payé sur présentation d'un bilan justificatif des dépenses. L'ensemble ne pouvant pas dépasser 6 500 €.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'environnement,

**Considérant** les termes de la convention de partenariat,

**Considérant** l'évènement « Grand Défi Biodiversité » organisée en 2023 sur la commune déléguée de Montrevault,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle comprise entre 6 000€ et 6 500 € (selon bilan justificatif) pour le CPIE Loire-Anjou dans le cadre de l'organisation du Grand défi Biodiversité du 03 juin 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la convention de partenariat et tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture  
049-200054302-20230323-2023-048-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2023  
Date de réception préfecture : 24/03/2023



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### 2023-049 - Subvention aux associations 2023 - Mobilités

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- **Nombre de conseillers en exercice** : 54

- **Nombre de conseillers présents** : 46

**Convocation le** : 17/03/2023

**Publication** : 24/03/2023

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### 2023-049 - Subvention aux associations 2023 - Mobilités - Rapporteur Benoît Briand

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne les mobilités, 1 dossier a été déposé et examiné.

Le copil Mobilités s'est réuni le 21 février 2023 et émet la proposition suivante :

Nom Association	Montant proposé par le Copil Mobilités
ATELIER DE SERVICES	500 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine des mobilités,

**Considérant** la demande de subvention déposée par l'association mentionnée ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par cette association,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association ATELIER DE SERVICES d'un montant de 500 €,

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

*Avis favorable, à la majorité*

(Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 1 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2023**

### **2023-050 - Subvention aux associations 2023 - Sports**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphanie, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-050 - Subvention aux associations 2023 - Sports - Rapporteur Pierre Bouin**

*Charlotte Clément et Véronique Lang, intéressées par l'affaire, ne participent ni au débat, ni au vote.*

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne le Sport, 25 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Vie Associative et Sportive s'est réuni le 31/01/2023 et émet les propositions suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION	MONTANT
EVRE BASKET CLUB	8 000,00 €
AS LA SALLE LA PORTEVINIERE FOOTBALL	3 330,00 €
FC CHAUDRON SAINT QUENTIN	3 030,00 €
FC FUILLET CHAUSSAIRE	4 760,00 €
BEAUPREAU FIEF SAUVIN BASKET	1 190,00 €
AVENIR SPORT SAINT PIERRE MONTREVAULT	9 000,00 €
AUBRY CHAUDRON BASKET	2 240,00 €
FUILLETAIS REMYGEAIS BASKET	4 260,00 €
FC FIEF GESTE	2 870,00 €
BOULE D'OR MONTLIMARTOISE	350,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTLIMART	2 050,00 €
TWIRLING CLUB PUISET CHAUSSAIRE	1 050,00 €

COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARADIS	370,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE TENNIS DE TABLE	1 770,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	1 000,00 €
AICMR ESCALADE	1 120,00 €
LES ELFES MONTREVAULT SUR EVRE	1 990,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPM	730,00 €
EVRE Y DANSE	1 500,00 €
TENNIS CLUB BOTZ CHAUDRON	600,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	500,00 €
CLUB KART CROSS DES MAUGES	500,00 €
LES AMAZONES	200,00 €
ENTENTE DES MAUGES	2 400,00 €
CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>

Ces propositions sont émises en fonction des critères posés suivants :

- Nombre d'adhérents de Montrevault-sur-Èvre
- Nombre de jeunes de moins de 17 ans
- Heures de bénévolat
- Niveau sportif
- Organisation de manifestations
- Investissement dans la formation des encadrants, ...

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du Sport,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une enveloppe de subvention aux associations sportives d'un montant de 55 000,00 € conformément à la répartition ci dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION	MONTANT
EVRE BASKET CLUB	8 000,00 €
AS LA SALLE LA PORTEVINIERE FOOTBALL	3 330,00 €
FC CHAUDRON SAINT QUENTIN	3 030,00 €
FC FUILLET CHAUSSAIRE	4 760,00 €
BEAUPREAU FIEF SAUVIN BASKET	1 190,00 €
AVENIR SPORT SAINT PIERRE MONTREVAULT	9 000,00 €
AUBRY CHAUDRON BASKET	2 240,00 €
FUILLETAIS REMYGEAIS BASKET	4 260,00 €
FC FIEF GESTE	2 870,00 €
BOULE D'OR MONTLIMARTOISE	350,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTLIMART	2 050,00 €
TWIRLING CLUB PUISET CHAUSSAIRE	1 050,00 €

COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARADIS	370,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE TENNIS DE TABLE	1 770,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	1 000,00 €
AICMR ESCALADE	1 120,00 €
LES ELFES MONTREVAULT SUR EVRE	1 990,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPM	730,00 €
EVRE Y DANSE	1 500,00 €
TENNIS CLUB BOTZ CHAUDRON	600,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	500,00 €
CLUB KART CROSS DES MAUGES	500,00 €
LES AMAZONES	200,00 €
ENTENTE DES MAUGES	2 400,00 €
CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,  
**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avls favorable, a l'unanimité

(Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-051 - Subvention aux associations 2023 - Vie associative**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-051 - Subvention aux associations 2023 - Vie associative - Rapporteur Sophie Sourice**

*Catherine Lefevre, intéressée par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.*

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local.

En ce qui concerne la Relation Citoyenne, 12 dossiers ont été déposés et examinés.



Le copil Relation Citoyenne s'est réuni le 31/01/2023 et émet les propositions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>
AMICALE DES FÊTES LA BOISSIÈRE	500 €
COMITÉ DES FÊTES LA CHAUSSAIRE	1 200 €
COMITÉ DES FÊTES ST QUENTIN EN MAUGES	2 500 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES	3 000 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES (jeux interquartiers)	1 200 €
COMITÉ LOISIRS FUILETAIS	1 400 €
SCALA	1 000 €
ÉVASION LOISIRS LE PUISET DORÉ	500 €
COMITÉ DE JUMELAGE ST PIERRE MONTLIMART	2 500 €
COMITÉ DE JUMELAGE CHAUDRON EN MAUGES	1 000 €
COMITÉ DE JUMELAGE LE FIEF SAUVIN	1 000 €
ATELIER DE SERVICES LA BOISSIÈRE	500 €
AEP LE PUISET-DORÉ	900 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la Relation Citoyenne,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une enveloppe de subventions d'un montant de 17 200 €, conformément à la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant
AMICALE DES FÊTES LA BOISSIÈRE	500 €
COMITÉ DES FÊTES LA CHAUSSAIRE	1 200 €
COMITÉ DES FÊTES ST QUENTIN EN MAUGES	2 500 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES	3 000 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES (jeux interquartiers)	1 200 €
COMITÉ LOISIRS FUILLETAIS	1 400 €
SCALA	1 000 €
ÉVASION LOISIRS LE PUISET DORÉ	500 €
COMITÉ DE JUMELAGE ST PIERRE MONTMART	2 500 €
COMITÉ DE JUMELAGE CHAUDRON EN MAUGES	1 000 €
COMITÉ DE JUMELAGE LE FIEF SAUMIN	1 000 €
ATELIER DE SERVICES LA BOISSIÈRE	500 €
AEP LE PUISET DORÉ	900 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, *à l'unanimité* (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2023

**2023-052 - Subvention aux associations 2023 - Tourisme, randonnée et patrimoine**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

**2023-052 - Subvention aux associations 2023 - Tourisme, randonnée et patrimoine - Rapporteur Laurent Hay**

La commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local.

En ce qui concerne le tourisme, 4 dossiers ont été déposés et examinés.

1 dossier concernait une association en cours de création et n'est donc pas recevable.

Le copil tourisme s'est réuni le 9 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

Association	Proposition subvention 2022
Èvre rando	200 €
Fief patrimoine	200 €
Sauvegarde du patrimoine Caldéronais	500 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Èvre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du tourisme,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant subvention 2022
Èvre rando	200 €
Fief patrimoine	200 €
Sauvegarde du patrimoine Caldéronais	500 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-053 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Maison du Potier**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-053 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Maison du Potier - Rapporteur Laurent Hay**

La Commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, validée par le conseil municipal le 25 mars 2021, pour la période 2021-2024, fixe une subvention annuelle selon les modalités suivantes :

La subvention comprend une part fixe annuelle relative au fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Conformément à l'article 3 de la convention et à la règle d'annualité budgétaire, il convient de proposer la somme de 30 000 € au titre de la subvention 2023 pour l'association Village Potier.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** la délibération 2021-064 du 25/03/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Èvre et l'association Village Potier,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Èvre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du tourisme,

**Considérant** la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

**Considérant** l'intérêt public local développé par cette association,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association Village Potier d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023,

**DÉCIDE** que les modalités de versement se feront comme suit :

- deux tiers, soit 20 000 €, dès la validation de la délibération de l'année 2023

- le troisième tiers, soit 10 000 €, en septembre de l'année 2023

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-054 - Subvention aux associations 2023 - Culture**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-054 - Subvention aux associations 2023 - Culture - Rapporteur Sylvie Marné**

La commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local.

En ce qui concerne le secteur culturel, 14 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Culture s'est réuni le mardi 24 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant proposé
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	
AU FIL DES PAGES- BIB. ST QUENTIN EN MAUGES	150
BIBLI AUBRYENNES - SALLE ET-CHAPELLE AUBRY	150
A DORE LIRE- BIB PUISET DORE	200
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE CHAUSSAIROISE	200
CLAIR OBSCUR – MONTREVAULT	400
HARMONIE DU VAL D'EVRE	2 700
LE PUISET DE CULTURE	300
QUENTIN ARTISTE ENTRE EN SCENE	450
CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS	360
ENSEMBLE VOCAL MOSAIQUE	600
DANCE MUNIOS	150
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 650</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
QUE P'ASSO – PUISET DORE	3 400
FEST AILLEURS FESTIVAL	6 000
AP'ART THE	450
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 850</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 500</b>

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du secteur culturel,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention selon le tableau ci-dessous :



ASSOCIATIONS	Montant
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	
AU FIL DES PAGES- BIB. ST QUENTIN EN MAUGES	150
BIBLI AUBRYENNES - SALLE ET CHAPELLE AUBRY	150
A DORE LIRE- BIB PUISET DORE	200
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE CHAUSSAISOISE	200
CLAIR OBSCUR - MONTREVAULT	400
HARMONIE DU VAL D'EVRE	2 700
LE PUISET DE CULTURE	300
QUENTIN ARTISTE ENTRE EN SCENE	450
CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS	350
ENSEMBLE VOCAL MOSAIQUE	600
DANCE MUMIOS	150
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 650</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
QUE P'ASSO - PUISET DORE	3 400
FEST AILLEURS FESTIVAL	6 000
AP'ART IHE	450
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 850</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 500</b>

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2023**

### **2023-055 - Subvention aux associations 2023 - CPO École de Musique**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAÏE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-055 - Subvention aux associations 2023 - CPO École de Musique - Rapporteur Sylvie Marné**

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, validée par le conseil municipal le 17/12/2020, et modifiée par voie d'avenant en conseil municipal du 23/09/2021, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023, fixe une subvention annuelle selon les modalités suivantes (article 3.3) :

- « - Part fixe relative au fonctionnement d'un montant de 35 000 €
- Part prévisionnelle de 3 500 € liée à l'usage du centre d'aide à la vie associative pour l'élaboration des bulletins de salaires et la gestion administrative
- Une part prévisionnelle de 3 000 € liée à un appui administratif et comptable
- Une part prévisionnelle d'un montant de 50 000 € liée à la Direction de l'École »

Conformément à l'article 3.3 de la convention modifiée et à la règle d'annualité budgétaire, il convient de proposer la somme prévisionnelle de 91 500 € au titre de la subvention 2023 pour l'association Ecole de Musique du Val d'Evre. Comme le prévoit la convention modifiée, ce montant sera ajusté éventuellement, en octobre, en fonction du montant réellement dû à la CAVA.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

### **Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** les délibérations 2020-246 du 17/12/2020 et 2021-168 du 23/09/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Evre et l'association Ecole de Musique du Val d'Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine culturel,

**Considérant** la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

**Considérant** l'intérêt public local développé par cette association,

### **Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association Ecole Musique du Val d'Èvre d'un montant de 91 500 € au titre du 1er versement pour l'année 2023. Ce montant pouvant être ajusté sur la production des justificatifs CAVA,

**DÉCIDE** que les modalités de versement se feront comme suit :

- 91 500 € au titre du forfait versé avant le 30 juin 2023

- solde calculé selon les modalités de la convention et versée avant le 31 décembre 2023

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-056 - Modification règlement service public Culture**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-056 - Modification règlement service public Culture - Rapporteur Sylvie Marné**

Afin de proposer un nouveau support pour les usagers, d'ajuster le fonctionnement du service culture avec les structures collectives et l'accueil des mineurs dans les bibliothèques et à la ludothèque ;et en concertation avec le copil culture du 28 février 2023, le service culture propose la modification du règlement intérieur sur les point suivants :

- l'intégration d'un nouveau support à destination des usagers : le jeu vidéo
- le fonctionnement du service avec les structures collectives
- les conditions d'accès des mineurs

Il est nécessaire d'actualiser les informations suivantes :

- \* Les conditions d'accès des mineurs
- \* Les conditions de prêt et d'usage du jeu vidéo
- \* L'utilisation des documents empruntés par les structures collectives
- \* Le rôle du référent responsable des emprunts pour les structures collectives
- \* La circulation des documents sur le réseau
- \* Les réservations des documents pour les structures collectives
- \* Les retards et les rappels pour les structures collectives

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;  
**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement du service public culture,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de valider le règlement de service modifié comme indiqué ci-dessus et joint en annexe,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-057 - Tarifs 2023 - Séjours Enfance Jeunesse**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-057 - Tarifs 2023 - Séjours Enfance Jeunesse - Rapporteur Jean-Luc Normand**

Chaque année, le service enfance jeunesse propose une offre de séjours, de bivouacs et de mini-camps pour les enfants et jeunes du territoire.

Lors du copil du 28 février, les élus ont validé une proposition de tarifs pour les séjours enfance jeunesse.

Le coût global du séjour est calculé sur la base des coûts d'hébergement, de transport, d'alimentation et des activités, hors frais de personnel. Cette année, le coût de location des mini-bus a été intégré dans le tarif restant à charge des familles.

Au vu de la situation budgétaire, le coût moyen des séjours à la charge des familles a été, cette année encore, augmenté de 5 %.

Le copil propose les tarifs suivants, selon le quotient familial des familles :

## Séjours Enfance

QF	Séjour Nature Lis (49)		Séjour Multi-activités Miroirgès (49)		Séjour Terre & Mer Lis sur Mer (85)		Séjour Equitation Andréz (49)		Séjour Animalier La Guerre (44)	
	7-9 ans		9-11 ans		9-11 ans		7-9 ans		8-10 ans	
	10 au 13 juillet		20 au 23 juillet		17 au 21 juillet		17 au 21 juillet		24 au 28 juillet	
	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E
0-300	94	113	97	116	100	120	110	122	126	151
301-600	106	121	107	129	112	134	122	147	140	168
601-900	118	139	119	142	124	149	136	165	165	187
901-1200	129	156	132	156	136	166	151	181	173	207
1201-1500	142	170	146	175	151	182	165	198	190	229
1501-1800	156	187	160	192	167	200	183	216	209	251
1801-2100	172	206	176	211	183	220	201	241	230	276
> 2101	189	227	194	236	202	242	221	260	253	303

QF	Mon premier Séjour Anzels (44)		Séjour à la Perle Chaudron en Mauge (49)		Séjour Tépécap Savenay (44)		Séjour à la Fière Mouton en Mer (85)		Séjour à Clisson Clisson (44)		Séjour « Sport » Le Flef-Saurin (49)	
	0-7 ans		8-10 ans		7-9 ans		10-11 ans		8-10 ans		10-11 ans	
	25 et 26 juillet		31 juillet au 1 <sup>er</sup> août		26 au 28 août		21 au 25 août		21 au 25 août		28 au 30 août	
	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E
0-300	36	38	56	60	72	88	116	140	93	112	84	101
301-600	33	40	63	75	80	95	129	155	104	124	93	112
601-900	37	44	70	84	88	100	144	172	115	138	104	124
901-1200	41	46	77	93	96	110	159	191	128	153	115	139
1201-1500	45	54	83	102	108	130	175	211	141	188	127	157
1501-1800	49	59	94	112	119	143	193	232	155	198	139	167
1801-2100	54	66	103	124	131	167	212	266	170	224	153	184
> 2101	60	72	113	136	144	179	234	289	187	246	169	202

## Séjours Jeunesse

QF	Bivouac Pêche Briac Quiné (49)		Séjour Equitation Andréz (49)		Séjour en Vendée Tranche sur Mer (85)	
	11-18 ans		11-18 ans		11-18 ans	
	5 au 7 juillet		10 au 13 juillet		17 au 21 juillet	
	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E
0-300	66	80	96	115	132	158
301-600	74	89	107	128	147	176
601-900	82	98	118	142	163	198
901-1200	91	109	132	156	181	217
1201-1500	100	120	145	174	199	239
1501-1800	110	132	159	191	219	263
1801-2100	121	146	175	210	241	289
> 2101	133	160	193	231	265	316

QF	Séjour Multi-activités Briçon (72)		Bivouac Nautique Nozay (44)		Séjour Tépécap Savenay (44)		Séjour « Sport » Le Flef-Saurin (49)	
	11-18 ans		11-18 ans		12-18 ans		11-13 ans	
	24 au 28 juillet		16 au 18 août		21 au 25 août		28 au 30 août	
	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E	M/E	Hors M/E
0-300	119	143	73	86	115	138	84	101
301-600	132	159	82	98	128	154	93	112
601-900	147	176	91	109	142	171	104	124
901-1200	163	196	101	121	158	190	115	138
1201-1500	180	215	111	133	174	209	127	152
1501-1800	198	237	122	146	192	230	139	167
1801-2100	217	261	134	161	211	253	153	184
> 2101	239	287	147	177	232	278	169	202

Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;  
Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Après en avoir délibéré :

**VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, *à l'unanimité*

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ





## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-058 - Subventions 2023 pour le financement des écoles privées sous contrat**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-François, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-058 - Subventions 2023 pour le financement des écoles privées sous contrat - Rapporteur Danielle Jarry**

La commune de Montrevault-sur-Èvre compte 11 écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, regroupant en septembre 2022, 1 120 enfants scolarisés, habitants de Montrevault-sur-Èvre.

Il convient de fixer comme chaque année le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de ces écoles privées.

Conformément à la loi, ce montant est basé sur le coût moyen d'un élève des écoles publiques de Montrevault-sur-Èvre.

Le coût d'un élève des écoles publiques est calculé en prenant l'ensemble des coûts de fonctionnement sur l'année précédente (bâtiments, fournitures, personnel d'entretien et ATSEM) des 4 écoles publiques, divisé par le nombre d'élèves accueillis dans ces écoles.

Deux coûts sont ainsi calculés, pour un élève d'élémentaire et pour un élève de pré-élémentaire.

Le copil ASEJ s'est réuni le 28 février 2023 et émet les propositions suivantes :

Basés sur les effectifs de la rentrée 2022, les éléments pour 2023 sont donc les suivants :

\* Effectifs écoles privées :

Effectif Privé	Maternelle			Elementaire		
	2021	2022	Variation	2021	2022	Variation
La Boissière	12	11	-1	16	17	1
Le Fuiet	46	51	5	102	99	-3
Saint-Rémy	29	27	-2	75	60	-15
La Chaussaire	0	0	0	74	77	3
Puiset-Doré	51	47	-4	34	26	-8
Fief-Sauvin	62	57	-5	114	110	-4
Montrevault	19	16	-3	33	32	-1
Saint-Pierre	72	80	8	156	157	1
Chaudron	16	20	4	38	34	-4
Saint-Quentin	39	40	1	59	63	4
SCA	29	25	-4	75	71	-4
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>374</b>	<b>-1</b>	<b>776</b>	<b>746</b>	<b>-30</b>

\* Effectifs écoles publiques :

Effectifs publics	2021	2022	Variation
Chaudron	17	13	-4
Fuiet	36	34	-2
Montrevault	41	40	-1
St Pierre	48	47	-1
<b>Ecoles Maternelles publiques</b>	<b>142</b>	<b>134</b>	<b>-8</b>
Chaudron	42	42	0
Fuiet	79	76	-3
Montrevault	62	78	16
St Pierre	96	103	7
<b>Ecoles Elementaires publiques</b>	<b>279</b>	<b>299</b>	<b>20</b>

\* Montants coût élève :

Coût Elève public	2021	2022	Variation
Maternelle	1 468,00 €	1 560,00 €	72,00 €
Elementaire	389,00 €	377,42 €	-11,58 €

\* Montant subvention OGEC :

	2023				
	Maternelle		Elementaire		Total subvention
	Effectifs 09/2022	Coût élève	Effectifs 09/2022	Coût élève	
La Boissière	11	1 560€	17	377,42€	23 576 €
Le Fuiet	51	1 560€	99	377,42€	116 925 €
Saint-Rémy	27	1 560€	60	377,42€	64 765 €
La Chaussaire	0	1 560€	77	377,42€	29 062 €
Puiset-Doré	47	1 560€	26	377,42€	83 133 €
Fief-Sauvin	57	1 560€	110	377,42€	130 437 €
Montrevault	16	1 560€	32	377,42€	37 038 €
Saint-Pierre	80	1 560€	157	377,42€	184 055 €
Chaudron	20	1 560€	34	377,42€	44 032 €
Saint-Quentin	40	1 560€	63	377,42€	86 178 €
SCA	25	1 560€	71	377,42€	65 797 €
<b>Total</b>	<b>374</b>		<b>746</b>		<b>864 998 €</b>

Il est à noter que la régularité des dépenses des OGEC éligibles sera vérifiée début 2024 et que les éventuelles régularisations seront effectuées sur les subventions 2024.

**Pour information :Variation des montants entre 2022 et 2023 :**

Subventions OGEC	Montant Total		
	2022	2023	Variation
La Boissière	24 080 €	23 576 €	-504 €
Le Fület	108 126 €	116 925 €	8 799 €
Saint-Rémy	72 327 €	64 765 €	-7 562 €
La Chaussaire	28 786 €	29 062 €	276 €
Puise-Doré	89 114 €	83 133 €	-5 981 €
Fief-Sauvin	136 602 €	130 437 €	-6 165 €
Montrevault	41 109 €	37 038 €	-4 071 €
Saint-Pierre	167 820 €	184 055 €	16 235 €
Chaudron	38 590 €	44 032 €	5 442 €
Saint-Quentin	80 983 €	86 178 €	5 195 €
SCA	72 327 €	65 797 €	-6 530 €
<b>Total</b>	<b>859 864 €</b>	<b>864 998 €</b>	<b>5 134 €</b>

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** la circulaire MENF1203453C n° 2012025 du 15/02/2012 et ses annexes,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine scolaire,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution des subventions aux OGEC du territoire de Montrevault-sur-Evre comme indiqués ci dessous :

	Total subvention 2023
La Boissière	23 576 €
Le Fület	116 925 €
Saint-Rémy	64 765 €
La Chaussaire	29 062 €
Puise-Doré	83 133 €
Fief-Sauvin	130 437 €
Montrevault	37 038 €
Saint-Pierre	184 055 €
Chaudron	44 032 €
Saint-Quentin	86 178 €
SCA	65 797 €
<b>Total</b>	<b>864 998 €</b>

**DÉCIDE** que les modalités de versement se feront comme suit :

- un premier acompte de 40 % en mars 2023
- un deuxième acompte de 40 % en juillet 2023
- 20 % en octobre 2023.

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à la majorité**

(Pour : 47 - Contre : 0 - Abstentions: 2 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### 2023-059 - Subvention aux associations 2023 - Accueil de loisirs, périscolaire, restauration

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoît, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### 2023-059 - Subvention aux associations 2023 - Accueil de loisirs, périscolaire, restauration - Rapporteur Danielle Jarry

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs, périscolaire et restauration, 3 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil ASEJ s'est réuni le 24/01/2023 et émet les propositions suivantes :

Tiers	Commune déléguée	Propositions du copil
Familles Rurales - Restauration scolaire	La Salle et Chapelle Aubry	7 000 €
L'outil en main d'Ancenis	La Boissière sur Evre	50 €
TOTAL		7 050 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'enfance-jeunesse,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Tiers	Commune déléguée	Propositions du <u>copil</u>
Familles Rurales - Restauration scolaire	La Salle et Chapelle Aubry	7 000 €
L'outil en main d'Anceis	La Boissière sur Èvre	50 €
TOTAL		7 050 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-060 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Mie de Pain**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-060 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Mie de Pain - Rapporteur Danielle Jarry**

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

La commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart s'est engagée, dans le cadre d'un partenariat avec l'association La Mie de Pain pour la confection des repas aux écoliers de la restauration du site de Saint-Pierre-Montlimart, au versement régulier de deux subventions jusqu'en 2026.

Ce partenariat s'est accompagné d'un accord de soutien financier à hauteur de 8 900 € pour la période 2011-2026 (délibération du 15/12/2011), auquel est venue s'ajouter la somme de 9 200 € pour la période 2014-2026 (délibération du 18/12/2024) à l'exception de l'année 2014 (3 900 €) et 2026 (5 366 €).

À la création de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre en décembre 2015, celle-ci a repris les engagements contractuels. Le partenariat avec La Mie de Pain trouvant par ailleurs toujours sa nécessité à ce jour, il convient de maintenir le soutien à cette association.

Conformément à ces conventions, la commune confirme l'accompagnement de l'association La Mie de Pain pour un montant total de 18 100 € pour l'année 2023.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la restauration scolaire,

**Considérant** la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

**Considérant** l'intérêt public local développé par cette association,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association La Mie de Pain d'un montant de 18 100 € pour l'année 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ





## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mars 2023

### **2023-061 - Subvention aux associations 2023 - Santé**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice** : 54

**- Nombre de conseillers présents** : 46

**Convocation le** : 17/03/2023

**Publication** : 24/03/2023

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### **2023-061 - Subvention aux associations 2023 - Santé - Rapporteur Serge Piou**

*Jean-Marc Verhaeghe, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.*

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Santé, 17 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Santé s'est réuni le 07/02/2023 et émet les propositions suivantes :

ADMR LE BOCAGE	3 925 €
ADMR LES COTEAUX	1 412 €
ADMR LES MINES D'OR	6 797 €
ADMR LA SANGUEZE	290 €
SSIAD	800 €
APAHRC	384 €
FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES	1 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250 €
FRANCE VICTIMES 49	150 €
ENTRAID'ADDICT 49 (ALCOLL ASSISTANCE)	150 €
ADDITIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €
BEAUPREAU VELO SPORT	200 €

Ces propositions sont émises en fonction des critères posés suivants :

- ADMR : 0,32 € / heure réalisée sur le territoire
- APAHRC : 32 € / famille accompagnée de MSE

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élue en faveur dudit projet.

#### **Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la Santé,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

#### **Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution des subventions ci-dessus indiquées pour un montant total de 15 508 €, répartie comme suit :

ADMR LE BOCAGE	3 925 €
ADMR LES COTEAUX	1 412 €
ADMR LES MINES D'OR	6 797 €
ADMR LA SANGUEZE	290 €
SSIAD	800 €
APAHRC	384 €
FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES	1 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250 €
FRANCE VICTIMES 49	150 €
ENTRAID'ADDICT 49 (ALCOLL ASSISTANCE)	150 €
ADDITIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €
BEAUPREAU VELO SPORT	200 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,  
**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

### 2023-062 - Subvention aux associations 2023 - Seniors

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- **Nombre de conseillers en exercice** : 54

- **Nombre de conseillers présents** : 46

**Convocation le** : 17/03/2023

**Publication** : 24/03/2023

**Présents** : M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents** : M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration** : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire** : M. CHÉNÉ Christophe

### 2023-062 - Subvention aux associations 2023 - Seniors - Rapporteur Catherine Lefevre

*Serge Piou, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.*

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Seniors, 2 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Seniors s'est réuni le 07/02/2022 et émet les propositions suivantes :

<b>Association les Amis des Troènes (EHPAD St Pierre Montlamar)</b>	<b>600 €</b>
<b>Gym sur chaise caldéronnaise (Chaudron en Mauges)</b>	<b>300 € subvention exceptionnelle (*)</b>

**(\*) Subvention exceptionnelle :**

Le copil seniors souhaite soutenir exceptionnellement l'association locale non fédérée qui oeuvre pour l'animation des seniors et qui se trouve en difficultés financières.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local auprès des seniors,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations ci-dessus indiquées pour la somme globale de 900 €, répartie comme suit :

<b>Association les Amis des Troènes (EHRAD St Pierre Montlmar)</b>	<b>600 €</b>
<b>Gym sur chaise caldéronnais (Chaudron en Mauges)</b>	<b>300 € subvention exceptionnelle (*)</b>

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité** (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme

Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 Mars 2023**

**2023-063 - Subvention aux associations 2023 - Insertion**

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

**- Nombre de conseillers en exercice : 54**

**- Nombre de conseillers présents : 46**

**Convocation le : 17/03/2023**

**Publication : 24/03/2023**

**Présents :** M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOUS Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

**Absents :** M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

**Absents ayant donné procuration :** M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

**Secrétaire :** M. CHÉNÉ Christophe

**2023-063 - Subvention aux associations 2023 - Insertion - Rapporteur Lydia Haïdra**

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

\* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)

\* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Insertion, 2 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Insertion s'est réuni le 09/02/2023 et émet les propositions suivantes :

Association LES CONCILIEURS DE JUSTICE	500 €
Association locale RESTOS DU COEUR	1 050 € subvention exceptionnelle (*)

**(\*) Subvention exceptionnelle :**

La section locale des Restos du coeur souhaite s'équiper d'un tracteur pour la préparation des jardins du coeur situé à St-Pierre-Montlimart. Par conséquent, l'intervention de l'entreprise Maugeais-Piton prise en charge par la collectivité ne sera plus nécessaire.

Le copil Insertion souhaite soutenir exceptionnellement l'association locale pour l'achat de ce tracteur.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élue en faveur dudit projet.

**Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'insertion,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

**Après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** l'attribution de subventions ci-dessus indiquées pour la somme de 1 550 €, répartis comme suit :

<b>Association LES CONCILIEURS DE JUSTICE</b>	<b>500 €</b>
<b>Association locale RESTOS DU COEUR</b>	<b>1 050 € subvention exceptionnelle (*)</b>

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

**DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

**Avis favorable, à l'unanimité**

(Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme  
Le 23/03/2023  
Le Maire,  
Christophe DOUGÉ

